



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

INITIATIVES ET PROGRAMMES
FÉDÉRAUX HARMONISÉS D'UNE
**ÉCONOMIE VERTE DANS
LES PRAIRIES**

Depuis 2015, le gouvernement du Canada a engagé plus de 120 milliards de dollars en faveur de l'action climatique et du développement économique durable. Ce niveau d'investissement historique comprend des programmes de financement ministériels, des financements stratégiques, des crédits d'impôt à l'investissement, ainsi que des stratégies, des initiatives et des services visant à soutenir une économie plus verte dans les Prairies et dans l'ensemble du pays.

La section suivante donne des exemples d'initiatives et de programmes fédéraux qui s'inscrivent dans les cinq domaines d'action définis par les intervenants des Prairies lors des consultations sur le **Cadre pour le développement d'une économie verte dans les Prairies** :

1. [Développement de secteurs clés de la région, notamment les ressources naturelles, l'agriculture et la fabrication](#)
2. [Circulation efficace des marchandises, des personnes et de l'information](#)
3. [Développement et mise à contribution de l'électricité propre](#)
4. [Développement économique communautaire](#)
5. [Réconciliation économique et croissance inclusive](#)

Pour de plus amples renseignements sur ces programmes et initiatives, y compris leur état d'avancement et les coordonnées des personnes-ressources, veuillez consulter les liens figurant dans chaque description. Une aide soutenue à l'orientation des projets est également accessible par l'intermédiaire du [Carrefour de la croissance propre](#), de l'[Outil de recherche d'aide aux entreprises](#) et du [Navigateur pour les entreprises autochtones](#).

1. Développement de secteurs clés de la région, notamment les ressources naturelles, l'agriculture et la fabrication

PROGRAMMES DE FINANCEMENT

- [Partenariat canadien pour une agriculture durable](#) : Un accord quinquennal à coûts répartis entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires a débuté le 1er avril 2023. Il prévoit 3,5 milliards de dollars à investir dans des programmes et des activités favorisant l'innovation agricole, l'amélioration de la durabilité, la commercialisation et la croissance des entreprises, la gestion des risques et la résilience sectorielle. Ce montant comprend 2,5 milliards de dollars de programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux à coûts répartis afin de soutenir des programmes et des services agricoles particuliers à une région et adaptés aux besoins régionaux. (*Agriculture et Agroalimentaire Canada – AAC*)
- [Programme des technologies propres en agriculture](#) : Le Programme des technologies propres en agriculture (TPA) est une initiative dotée de 470,7 millions de dollars sur sept ans comportant deux volets de financement, le volet Adoption se terminant le 31 mars 2026 et le volet Recherche et innovation se terminant le 31 mars 2028. (*AAC*)
- [Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants](#) : Ce programme décennal (2021 à 2031) doté de 185 millions de dollars a permis d'établir un réseau pancanadien de laboratoires vivants dans un agroécosystème afin de réunir des agriculteurs, des scientifiques et d'autres partenaires du secteur pour créer et mettre à l'essai conjointement des technologies et des pratiques agricoles novatrices visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à séquestrer le carbone dans des conditions réelles, tout en apportant d'autres avantages environnementaux connexes. La période de réception des demandes est maintenant terminée. (*AAC*)
- [Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat](#) : Ce programme triennal doté de 200 millions de dollars (2021-2024) aide les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion durable qui stockent le carbone et réduisent les émissions de gaz à effet de serre dans la gestion de l'azote, les cultures de couverture et les pratiques de pâturage en rotation. Le programme a reçu 470 millions de dollars supplémentaires afin de compléter, accroître le soutien et prolonger le programme jusqu'en 2028, ainsi que 34,1 millions de dollars supplémentaires pour se concentrer précisément sur l'adoption de pratiques de gestion de l'azote dans l'Est du Canada. Ce programme est actuellement fermé, mais continue d'être ouvert aux producteurs par l'intermédiaire de partenaires de prestation. (*AAC*)
- [Stratégie canadienne sur les minéraux critiques](#) : La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques vise à accroître l'approvisionnement en minéraux critiques d'origine responsable afin de créer des chaînes de valeur nationales et mondiales pour l'économie verte et numérique. Les budgets de 2021, 2022 et 2023 comprennent plusieurs initiatives financées pour aider à soutenir les minéraux critiques (*dirigées par Ressources naturelles Canada – RNCan*) :
 - 1,5 milliard de dollars pour le [Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques](#) afin de soutenir les projets d'énergie propre et d'infrastructure de transport en amont nécessaires pour accélérer la production de minéraux critiques. RNCan a lancé une première série d'appels de propositions dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques le 20 novembre 2023. (*RNCan*)
 - 144,4 millions de dollars pour le [Programme de recherche, développement et démonstration pour les minéraux critiques](#) qui vise à fournir un financement allant jusqu'à 5 millions de dollars par projet portant sur les minéraux critiques afin d'améliorer la faisabilité de la production ou de la commercialisation de leurs nouvelles technologies et de leurs conceptions de processus novateurs et de soutenir l'amélioration du rendement environnemental et social de leurs

méthodes de production. La deuxième série de propositions a été clôturée le 29 septembre 2023. (RNCAN)

- 79,2 millions de dollars pour l'[initiative Géosciences et données sur les minéraux critiques \(GDMC\)](#) afin d'accélérer le développement la géoscience publique pour les minéraux critiques. Le programme fournit un financement pour accroître l'accessibilité de données et d'informations précieuses sur l'emplacement, la qualité et la faisabilité économique des ressources minérales critiques. La Commission géologique du Canada a lancé un appel de propositions le 15 juin 2023. (RNCAN)
 - 25 millions de dollars dans le cadre du volet portant sur les minéraux critiques du [programme des Partenariats pour les ressources naturelles autochtones](#) consacré au renforcement des capacités des communautés autochtones afin de soutenir leur participation à la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques. (RNCAN)
 - 40 millions de dollars pour les [initiatives de réglementation dans le Nord](#) afin de soutenir les processus de réglementation dans le Nord dans le cadre de l'examen et de l'autorisation des projets de minéraux critiques. (RNCAN)
 - 1,5 milliard de dollars pour le [Fonds stratégique pour l'innovation \(FSI\)](#) afin de soutenir des projets relatifs aux minéraux critiques, en accordant la priorité aux applications de fabrication de pointe, de traitement et de recyclage. (Innovation, Sciences et Développement économique Canada – ISDE)
 - La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) soutient également les infrastructures minières essentielles par l'intermédiaire de son secteur prioritaire du commerce et des transports. (BIC)
- [Fonds de réduction des émissions](#) : Annoncé en 2020, ce programme représente un investissement de 750 millions de dollars afin de soutenir la réduction des émissions dans le secteur du pétrole et du gaz. Le fonds permettra aux entreprises pétrolières et gazières terrestres et hauturières d'investir dans des solutions vertes afin de réduire les émissions et de maintenir les emplois dans le secteur. (RNCAN)
 - [Programme d'innovation énergétique](#) : Le Programme d'innovation énergétique (PIE) dispose d'un financement de base annuel de 116 millions de dollars par an (en cours) afin de faire progresser les technologies énergétiques propres qui aideront le Canada à atteindre ses objectifs en matière de changement climatique, tout en soutenant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il finance des projets de recherche, de développement et de démonstration, ainsi que d'autres activités scientifiques connexes. En outre, le PIE a reçu un financement ciblé et limité dans le temps en vue de faire avancer des domaines prioritaires clés. Le budget de 2021 a investi 319 millions de dollars supplémentaires sur sept ans pour la recherche, le développement et les démonstrations afin de faire progresser le développement et la viabilité commerciale du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone, et le budget de 2023 a fourni 45,6 millions de dollars sur trois ans pour la recherche, le développement et les démonstrations touchant les réseaux intelligents. (RNCAN)
 - [Recherche et développement sur le captage, l'utilisation et le stockage du carbone](#) : Le budget de 2021 a annoncé 319 millions de dollars sur sept ans, à partir de 2021-2022, afin de soutenir la recherche et le développement en matière de captage, d'utilisation et de stockage du carbone. Ces fonds réuniront des entreprises, le milieu universitaire, des organisations à but non lucratif, l'industrie et les gouvernements pour faire progresser ce domaine d'intérêt. (RNCAN)
 - [Fonds pour les combustibles propres](#) : Annoncé dans le budget de 2021, ce programme quinquennal doté de 1,5 milliard de dollars vise à réduire les risques liés à l'investissement en capital nécessaire pour construire de nouvelles installations de production de combustibles propres ou pour agrandir celles qui existent déjà. (RNCAN)

- [Fonds stratégique pour l'innovation](#) : Le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) alloue des contributions remboursables et non remboursables à des entreprises de toutes tailles dans tous les secteurs industriels et technologiques du Canada, ainsi qu'à des sociétés ou à des organisations à but non lucratif qui recherchent des fonds afin de soutenir leur réseau d'innovation. L'initiative Accélérateur net zéro du FSI fournira jusqu'à 8 milliards de dollars afin de soutenir des investissements à grande échelle dans des secteurs industriels clés d'un bout à l'autre du pays afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la durabilité des opérations. (ISDE)
- [Grappes d'innovation mondiales](#) : Le programme Grappes d'innovation mondiales fournit près de 2 milliards de dollars pour soutenir une collaboration à grande échelle entre les leaders industriels, les PME et les établissements d'enseignement postsecondaire afin de concevoir et d'étendre les technologies à fort potentiel au Canada. Le programme soutient cinq grappes industrielles dans des secteurs clés de l'avantage canadien afin de créer des écosystèmes d'innovation de premier plan – la grappe des technologies numériques, la grappe des industries des protéines, la grappe de la fabrication de pointe, la grappe des chaînes d'approvisionnement axées sur l'IA du Canada (Scale AI) à grande échelle et la grappe de l'économie océanique. Basée dans les provinces des Prairies, la grappe des industries des protéines a pour objectif de servir les marchés en pleine croissance des substituts de viande à base de plantes et des nouveaux produits. Le financement total s'élève à 323 millions de dollars, et les répercussions attendues sur le PIB pendant 10 ans sont de plus de 4,5 milliards de dollars, ce qui devrait permettre de créer 4 500 emplois. (ISDE)
- [Programme d'aide à la recherche industrielle](#) : Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) est un programme d'aide à l'innovation s'adressant aux petites et moyennes entreprises. En plus de soutenir l'innovation, ce programme favorise le transfert de compétences et de connaissances. Le PARI doit être transféré à la nouvelle Corporation d'innovation du Canada (CIC). La CIC est une organisation axée sur les résultats et dotée d'un mandat clair et ciblé afin d'aider les entreprises canadiennes de tous les secteurs et de toutes les régions à devenir plus novatrices et productives. ISDE, l'équipe de transition de la CIC et le CNRC continuent de préparer le transfert du PARI du CNRC au CIC. (RNCan)
- [Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone](#) : Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) soutient des projets qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada, à générer une croissance propre, à bâtir des collectivités résilientes et à créer de bons emplois pour la population canadienne, menés par une variété de bénéficiaires dans le cadre de quatre volets : Défi pour une économie à faibles émissions de carbone; Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone; Fonds de leadership autochtone; Fonds de préparation à la mise en œuvre. (Environnement et Changement climatique Canada – ECCC)
- [Croissance économique régionale par l'innovation \(CERI\)*](#) : Annoncé en 2018, le programme CERI est administré par les agences de développement régional (ADR) du Canada pour soutenir la croissance économique par l'innovation et la création d'emplois. Le programme comporte deux volets, soit Croissance et productivité des entreprises (CPE) et Écosystèmes d'innovation régionaux (EIR), programmes offerts par Développement économique Canada pour les Prairies en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. (Développement économique Canada pour les Prairies – PrairiesCan)
 - Le programme CPE fournit un financement remboursable aux petites et moyennes entreprises à forte croissance exerçant leurs activités dans les Prairies, afin qu'elles prennent de l'expansion et produisent des biens, des technologies ou des services novateurs. Les priorités actuelles comprennent la transformation des aliments et des ingrédients, les véhicules lourds zéro

émission et la transformation des minéraux critiques. Un montant de 68,4 millions de dollars a été investi dans le cadre du volet CPE en 2021-2022 et en 2022-2023, et le programme accepte les déclarations d'intérêt sur une base continue.

- Le programme [EIR](#) vise à créer et à développer des écosystèmes régionaux inclusifs qui répondent aux besoins des entreprises tout au long du cycle de l'innovation et qui favorisent un contexte entrepreneurial propice à l'innovation, à la croissance et à la compétitivité dans des secteurs tels que les technologies propres, les ressources, l'agriculture à valeur ajoutée, la fabrication de pointe et les industries numériques. Le programme soutient la croissance économique inclusive pour les organismes à but non lucratif, les Autochtones, les femmes et les jeunes.

EXEMPLES DE CRÉDITS D'IMPÔTS À L'INVESTISSEMENT

Mesures fiscales générales en matière d'investissement conformes aux objectifs de croissance propre.

- [Crédit d'impôt pour l'exploration des minéraux critiques](#) : Ce crédit d'impôt de 30 % a été introduit afin de soutenir l'exploration de minéraux critiques et est offert aux investisseurs dans le cadre de certains accords d'actions accréditives afin de soutenir des dépenses d'exploration particulières encourues au Canada. (*Finances Canada – FIN*)
- [Crédit d'impôt pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone \(crédit d'impôt à l'investissement pour le CUSC\)](#) : Le crédit d'impôt à l'investissement pour le CUSC vise à réduire le risque lié à l'investissement privé dans les technologies de CUSC. Il est proposé que les dépenses engagées entre 2022 et 2030 soient admissibles à des taux de 60 % pour l'équipement de capture utilisé dans les projets de capture directe de l'air, de 50 % pour l'équipement de capture pour tous les autres projets et de 37,5 % pour l'équipement de transport, de stockage et d'utilisation. Il est proposé de réduire ces taux de moitié entre 2031 et 2040. Les mesures législatives habilitantes pour le crédit d'impôt à l'investissement pour le CUSC ont été introduites au Parlement le 30 novembre 2023. (*FIN*)
- [Crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre](#) : Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre est un crédit d'impôt à l'investissement remboursable pour les investissements réalisés dans la production d'hydrogène propre. Les niveaux d'aide financière varieraient entre 15 et 40 % des coûts admissibles du projet, les projets qui produisent l'hydrogène le plus propre recevant les niveaux d'aide financière les plus élevés. Un crédit d'impôt de 15 %, assujéti à certaines conditions, s'appliquerait également aux équipements nécessaires à la conversion de l'hydrogène en ammoniac et au transport de l'hydrogène. Le crédit s'appliquerait aux biens acquis et mis en service à partir du 28 mars 2023 (jour du budget). Le taux du crédit serait réduit de moitié en 2034 et serait totalement éliminé en 2035. Les besoins en main-d'œuvre devront être satisfaits pour que le demandeur bénéficie des taux de crédit d'impôt les plus élevés. Le gouvernement vise à présenter des mesures législatives au Parlement au début de 2024. (*FIN*)

STRATÉGIE FINANCIÈRE

- [La Banque de l'infrastructure du Canada \(BIC\)](#) : Annoncée lors de la mise à jour économique de l'automne 2016, la BIC est une société d'État fédérale qui investit dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus qui profitent aux Canadiens et attirent des capitaux privés. Les secteurs prioritaires de la BIC qui correspondent à ce domaine sont les suivants :

- [Secteur prioritaire du commerce et du transport – agriculture](#) : Les infrastructures liées à l’agriculture sont une composante importante du secteur prioritaire du commerce et du transport de la BIC. Les premiers engagements ont porté sur la modernisation des infrastructures d’irrigation et l’augmentation du stockage de l’eau, principalement en Saskatchewan et en Alberta. La BIC peut également investir dans des infrastructures qui soutiennent l’agriculture dans le cadre de ses domaines prioritaires de l’infrastructure à large bande et de l’infrastructure verte.
- [Secteur prioritaire du commerce et du transport – minéraux critiques](#) : La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques (2022) a positionné la BIC comme une source de financement complémentaire pour accélérer le développement des ressources minérales critiques et des chaînes d’approvisionnement du Canada, y compris l’investissement dans les infrastructures habilitantes qui seraient nécessaires en vue de faire avancer les projets dans la chaîne d’approvisionnement des minéraux critiques. Ces efforts s’inscriraient dans le cadre de son domaine d’investissement prioritaire en matière de commerce et de transport, doté de 5 milliards de dollars. Le budget de 2023 a annoncé la création du Fonds pour l’infrastructure des minéraux critiques (FIMC), qui allouera 1,5 milliard de dollars à des projets dans les domaines de l’énergie et des transports nécessaires pour débloquer les gisements de minéraux critiques. La BIC utilisera le FIMC pour continuer de jouer son rôle à l’égard des infrastructures habilitantes liées aux minéraux critiques.
- [Fonds de croissance du Canada \(FCC\)](#) : Fonds d’investissement public indépendant de 15 milliards de dollars qui aidera à attirer des capitaux privés afin de bâtir l’économie propre du Canada en utilisant des instruments d’investissement qui absorbent certains risques afin d’encourager l’investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d’approvisionnement à faibles émissions de carbone. (FCC)

STRATÉGIES, INITIATIVES ET SERVICES

- [Tables régionales sur l’énergie et les ressources](#) : Les Tables régionales réunissent le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, en collaboration avec des partenaires autochtones et des intervenants essentiels, afin de faire progresser les principales priorités économiques dans les secteurs de l’énergie et des ressources dans chacune des régions du Canada. RNCan travaille en étroite collaboration avec PrairiesCan et d’autres ministères et organismes fédéraux afin de veiller à ce que les mesures définies par les Tables régionales, en vue de soutenir la [Stratégie de gestion du carbone du Canada](#), la croissance économique propre et les objectifs de carboneutralité dans les provinces des Prairies, soient conformes et complémentaires aux éléments contenus dans le Cadre. (RNCan)
- [Service de croissance accélérée](#) : Le Service de croissance accélérée aide les entreprises canadiennes axées sur la croissance à se développer en les aidant à accéder aux principaux services gouvernementaux dont elles ont besoin pour croître, comme le financement, l’exportation, l’innovation et les conseils aux entreprises. (ISDE)
- [Carrefour de la croissance propre](#) : Le Carrefour de la croissance propre constitue un point focal pangouvernemental pour les technologies propres qui se concentre sur le soutien aux entreprises et aux projets, la coordination des programmes et le suivi des résultats. (ISDE)
- [Équipe responsable de la décarbonisation industrielle](#) : L’Équipe responsable de la décarbonisation industrielle facilite et soutient le développement et le financement

de projets transformateurs dans les secteurs industriels du Canada. L'Équipe sert de point de contact central avec le gouvernement du Canada pour les promoteurs de projets qui travaillent sur des projets de décarbonisation industrielle à grande échelle. (ISDE)

- [Stratégie canadienne sur les minéraux critiques](#) : La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques vise à accroître l'approvisionnement en minéraux critiques d'origine responsable afin de créer des chaînes de valeur nationales et mondiales pour l'économie verte et numérique (RNCan) :
 - 21,5 millions de dollars, jusqu'en 2024-2025, pour établir le [Centre d'excellence sur les minéraux critiques](#) (CEMC) afin d'élaborer des politiques et des programmes fédéraux sur les minéraux critiques et d'aider les développeurs de projets à s'orienter dans les processus réglementaires et les mesures de soutien fédérales.
 - 70 millions de dollars pour appuyer [l'initiative de partenariats mondiaux](#) afin de soutenir les engagements internationaux du Canada dans les domaines des géosciences relatifs aux minéraux critiques, de la recherche-développement, de l'attraction du commerce et de l'investissement, et des initiatives en matière de transparence et de durabilité.
- Création de [l'Agence canadienne de l'eau](#) (ACE) : Le gouvernement du Canada met sur pied une nouvelle Agence canadienne de l'eau et effectue des investissements importants dans un plan d'action sur l'eau douce renforcé, qui comprend de nouvelles initiatives d'engagement en faveur de l'eau douce pour le lac Winnipeg et le fleuve Mackenzie, entre autres. L'ACE aura pour mandat d'améliorer la gestion de l'eau douce au Canada en assurant un leadership, une collaboration efficace à l'échelle fédérale et une amélioration de la coordination et de la collaboration avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones afin d'aborder de manière proactive les défis et les occasions relatives à l'eau douce transfrontalière à l'échelle nationale et régionale. En particulier, la collaboration avec les provinces des Prairies pour la gestion des eaux transfrontalières se poursuivra par l'intermédiaire de la Régie des eaux des provinces des Prairies. Enfin, l'installation de l'ACE à Winnipeg, soutenue par le travail des bureaux régionaux dans tout le Canada, permettra à la ACE de répondre aux défis relatifs à l'eau douce, dont beaucoup sont de nature régionale, ainsi qu'aux défis importants relatifs à l'eau douce dans les Prairies. (ECCC)

2. Circulation efficace des marchandises, des personnes et de l'information

PROGRAMMES DE FINANCEMENT

- [Fonds national des corridors commerciaux](#) : Ce programme, d'une durée de 11 ans et doté d'un financement de 4,6 milliards de dollars, soutient des projets qui améliorent la circulation des biens et des personnes au Canada, ainsi que les flux commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le fonds prendra fin en mars 2028. (*Transports Canada – TC*)
- [Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission](#) : Lancé le 11 juillet 2022, ce programme doté de 547,5 millions de dollars sur quatre ans, ou jusqu'à épuisement des fonds disponibles, offre des incitatifs aux entités à but lucratif et à but non lucratif, aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour l'achat ou la location de véhicules zéro émission de taille moyenne et lourde admissibles. (*TC*)
- [Programme d'incitatifs pour les véhicules zéro émission](#) (iVZE) : Lancé le 1^{er} mai 2019, ce programme est doté de plus de 2 milliards de dollars et s'étend jusqu'au 31 mars 2025 ou jusqu'à épuisement des fonds disponibles, et offre des incitatifs pouvant aller jusqu'à 5 000 dollars pour les véhicules légers zéro émission admissibles. Il est accessible aux particuliers, aux entreprises et aux flottes, ainsi qu'aux autres ordres de gouvernement. (*TC*)
- [Fonds permanent pour le transport en commun](#) : Le premier fonds permanent pour le transport en commun du Canada, doté en moyenne de 3 milliards de dollars par an, débutera en 2026-2027. Le financement permanent du transport public fournira un soutien stable et prévisible pour aider à améliorer et à étendre les réseaux de transport public et de transport actif, permettre une planification à long terme et renforcer l'intégration du transport public, du logement et de l'aménagement du territoire. (*Infrastructure Canada – INFC*)
- [Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural](#) : Lancé en 2021, le Fonds fournit 250 millions de dollars de financement fédéral sur cinq ans afin de soutenir la mise en place de solutions de transport en commun locales qui aideront les résidents des collectivités rurales à se déplacer. Le volet d'immobilisations du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural est actuellement ouvert, et les demandes sont acceptées de façon continue. (*INFC*)
- Le [Fonds pour le transport en commun à zéro émission](#) a annoncé 2,75 milliards de dollars sur cinq ans, à partir de 2021, pour aider les opérateurs de transport public et d'autobus scolaires à planifier l'électrification, soutenir l'achat de 5 000 autobus à zéro émission (AZE) et construire l'infrastructure de soutien, y compris l'infrastructure de recharge et la mise à niveau des installations. Les demandes sont actuellement acceptées dans le cadre des deux volets de financement, soit les projets de planification et les projets d'immobilisations. (*INFC*)
- Lancé en 2021, le [Fonds pour le transport actif](#) fournit 400 millions de dollars sur cinq ans afin de développer et d'améliorer le réseau de transport actif d'un bout à l'autre du Canada à l'appui de la [Stratégie nationale de transport actif du Canada](#). (*INFC*)
- [Programme de transport écoénergétique de marchandises](#) : Élargi et rebaptisé dans le budget de 2022, ce programme quinquennal aidera les flottes à réduire leur consommation de carburant et leurs émissions de gaz à effet de serre. Les deux volets sont les suivants : le volet 1, Évaluer et améliorer, qui est ouvert à la réception de demandes en continu jusqu'au 31 mars 2027, et le volet 2, Remettre en état et remplacer, dans le cadre duquel des demandes sont acceptées jusqu'au 16 novembre 2023. (*RNCan*)

- [Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro](#) : Depuis 2019, 680 millions de dollars ont été versés pour le déploiement de stations de recharge électrique et de ravitaillement en hydrogène là où les Canadiens vivent, travaillent et se divertissent (le programme prendra fin en mars 2027). Le volet des projets menés par les Autochtones est ouvert à la réception de demandes en continu, tandis que le volet des organismes de prestation est fermé. Un appel de propositions sera lancé au printemps 2024. (RNCan)
- [Financement de projets d'éducation et de sensibilisation – transport et combustibles propres](#) : Le financement de projets visant à combler les lacunes en matière de sensibilisation, de connaissances et de confiance du public et de l'industrie à l'égard des véhicules à émission zéro (VEZ) de toutes catégories, des options de véhicules moyens et lourds à émissions réduites et des combustibles propres. Les demandes sont acceptées jusqu'au 26 septembre 2023, et le volet pilote pour les Autochtones est ouvert jusqu'au 31 mars 2024. (RNCan)
- Le [Fonds pour la large bande universelle](#) soutient des projets à large bande dans tout le pays et constitue un outil essentiel pour développer Internet haute vitesse dans tout le Canada, en particulier dans les collectivités rurales et éloignées. (ISDE)

STRATÉGIE FINANCIÈRE

- [La Banque de l'infrastructure du Canada](#) (BIC) : Annoncée lors de la mise à jour économique de l'automne 2016, la BIC investit dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus qui profitent aux Canadiens et attirent des capitaux privés. Les secteurs prioritaires de la BIC qui correspondent à ce domaine sont les suivants :
 - [Secteur prioritaire du transport public](#) : La BIC travaille en étroite collaboration avec les propriétaires de transports publics et les fournisseurs de services dans tout le pays pour faire avancer les initiatives de transport vert, y compris les autobus à zéro émission (AZE), les trains légers, les autobus rapides, les métros, le développement orienté vers le transport en commun, etc. et y apporter des capitaux privés. Cela fait partie de la cible d'investissement de 5 milliards de dollars de la Banque dans son secteur prioritaire du transport en commun.
 - [Secteur prioritaire de l'Internet haut débit](#) : La BIC collabore avec le Fonds pour la large bande universelle afin de soutenir des projets Internet haute vitesse, dans le cadre de son engagement de 3 milliards de dollars.

STRATÉGIES, INITIATIVES ET SERVICES

- [Le Bureau de la chaîne d'approvisionnement](#) travaillera avec des partenaires des secteurs privé et public pour apporter des améliorations coordonnées à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et prendre des mesures pour améliorer la résilience aux perturbations et l'efficacité globale. (TC)

3. Développement et mise à contribution de l'électricité propre

PROGRAMMES DE FINANCEMENT

- Recherche sur les petits réacteurs modulaires (SMR) et renforcement de la capacité de réglementation : [Subvention à l'appui de la recherche sur les PRM](#) : Il a été annoncé dans le budget de 2022 que 120,6 millions de dollars ont été mis de côté sur cinq ans pour soutenir les PRM. Ce soutien est mis en œuvre au moyen d'initiatives de recherche telles que le programme facilitant les PRM et pour aider la Commission canadienne de sûreté nucléaire à améliorer la capacité de réglementation. La période d'appel de propositions a pris fin le 31 août 2023. (RNCan)
- [Programme de pré-développement de l'électricité](#) : Annoncée dans le budget de 2022, cette initiative de 250 millions de dollars sur quatre ans vise à soutenir les activités de pré-développement de projets d'électricité propre d'importance nationale, tels que le transport interprovincial d'électricité et les PRM. (RNCan)
- [Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées](#) (ÉPCRE) : Lancé en 2018 et doté de 220 millions de dollars sur huit ans, le programme ÉPCRE finance des projets d'énergie renouvelable et de renforcement des capacités, ainsi que des mesures d'efficacité énergétique connexes dans les communautés autochtones, rurales et éloignées du Canada, afin de réduire l'utilisation des combustibles fossiles pour le chauffage et l'électricité en augmentant l'utilisation des sources d'énergie renouvelables locales. En 2020, 300 millions de dollars supplémentaires pour la période 2022-2027 ont été alloués dans le cadre du plan climatique renforcé afin d'aider les communautés autochtones, rurales et éloignées à passer du diesel à une énergie propre et fiable d'ici à 2030. On accepte actuellement des demandes, mais les fonds pour les projets de renforcement des capacités et de déploiement sont entièrement alloués. (RNCan)
- [Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification](#) (ÉRITE) : Ce programme soutient les projets d'électricité renouvelable intelligente et de modernisation du réseau électrique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre en encourageant le remplacement de l'électricité produite à partir de combustibles fossiles. Un montant de 964 millions de dollars a été annoncé dans le budget de 2021, et le programme a été recapitalisé en 2022 au moyen d'un montant supplémentaire de 600 millions de dollars. Le montant de 1,56 milliard de dollars a été entièrement alloué, et les demandes au titre du programme ne sont plus acceptées. Dans le cadre du budget de 2023, 2,9 milliards de dollars supplémentaires sur 12 ans ont été annoncés pour soutenir les priorités régionales et les projets menés par les Autochtones, et pour ajouter les projets de transmission à l'admissibilité du programme. La réouverture du programme est prévue pour 2024. (RNCan)
- [Fonds issu des produits du système de tarification fondé sur le rendement – Fonds pour l'électricité de l'avenir](#) (FEA) : Ce fonds soutient des projets ou des programmes d'électricité propre dans les régions où le système fédéral de tarification fondé sur le rendement s'est appliqué ou s'applique actuellement, notamment en Saskatchewan et au Manitoba. Le FAE est financé par les recettes provenant des installations de production d'électricité couvertes par le système fédéral de tarification fondé sur le rendement et sera reversé dans le cadre d'accords de financement avec des compétences réglementées par le gouvernement fédéral. (ECCC)

EXEMPLES DE CRÉDITS D'IMPÔTS À L'INVESTISSEMENT

Mesures fiscales générales en matière d'investissement conformes aux objectifs de croissance propre.

- Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres : L'Énoncé économique de l'automne 2022 annonçait un crédit d'impôt à l'investissement remboursable pouvant atteindre 30 % pour les investissements admissibles des entreprises dans certains systèmes de production d'électricité, des systèmes stationnaires de stockage d'électricité qui n'utilisent pas de combustibles fossiles en fonctionnement, des équipements de chauffage à faibles émissions de carbone et des véhicules industriels à zéro émission, ainsi que des équipements de recharge ou de ravitaillement connexes. On propose en outre dans le budget de 2023 d'étendre l'admissibilité du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres à certains systèmes d'énergie géothermique et de modifier l'élimination progressive pour qu'elle commence en 2034 plutôt qu'en 2032. Les besoins en main-d'œuvre devront être satisfaits pour que le demandeur bénéficie des taux de crédit d'impôt les plus élevés. Les mesures législatives habilitantes pour le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres ont été introduites au Parlement le 30 novembre 2023. (FIN)

STRATÉGIE FINANCIÈRE

- [La Banque de l'infrastructure du Canada](#) (BIC) : Annoncée lors de la mise à jour économique de l'automne 2016, la BIC investit dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus qui profitent aux Canadiens et attirent des capitaux privés. Les secteurs prioritaires de la BIC qui correspondent à ce domaine sont les suivants :
 - [Secteur prioritaire de l'énergie propre](#) : Annoncé dans le budget de 2023, un investissement d'au moins 20 milliards de dollars de la BIC provenant de son enveloppe de financement existante servira à soutenir la réalisation de grands projets d'électricité propre et d'infrastructure de croissance propre. La BIC a été positionnée comme le principal outil de financement du gouvernement pour soutenir les projets de production, de transmission et de stockage d'électricité propre.

STRATÉGIES, INITIATIVES ET SERVICES

- [Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées](#) (ÉPCRE) : Plusieurs ministères fédéraux ont mis en place une approche à guichet unique (plateforme) appelée [Wah-ila-toos](#) et conçue pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles des communautés autochtones, rurales et isolées. (RNCan)

4. Développement économique communautaire

PROGRAMMES DE FINANCEMENT

- [Développement économique et diversification des collectivités \(DEDC\)*](#) : DEDC fait avancer les priorités stratégiques de PrairiesCan et soutient les initiatives de développement économique afin d'aider les collectivités des Prairies à se développer et à se diversifier. Les avantages économiques ou en matière d'emploi résultant de ces activités doivent profiter principalement aux Prairies. Les activités admissibles comprennent le développement communautaire, l'ajustement communautaire et l'inclusion. (*PrairiesCan*)
- [Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical](#) – volet « emplois durables » : Annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, ce programme soutiendra les syndicats dans la mise en place d'une formation portant sur les compétences vertes pour les travailleurs des métiers. On s'attend à ce que 20 000 apprentis et compagnons bénéficient de cet investissement. (*Emploi et Développement social Canada – EDSC*)
- [Transferts relatifs au marché du travail](#) avec les provinces des Prairies. Près de 3 milliards de dollars sont transférés chaque année aux provinces et aux territoires pour répondre aux priorités et aux besoins locaux en matière de marché du travail et de formation. (*EDSC*)
- [Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés \(PDMC\)](#) : Annoncé dans le budget de 2021, le PDMC est une initiative de trois ans visant à mettre à l'essai des approches communautaires de la planification de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle afin de soutenir le développement économique et la croissance au niveau local. L'appel de propositions comprenait des priorités nationales et régionales telles que la décarbonisation et le soutien à une transition équitable. Les appels de demandes sont clos. (*EDSC*)
- [Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle \(PSMS\)](#) : Annoncé dans le budget de 2021, le PSMS est une initiative triennale qui vise à aider les secteurs clés de l'économie à mettre en œuvre des solutions pour répondre à leurs besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre. Les appels de demandes sont clos. (*EDSC*)
- [Le Programme de stages en sciences et technologie](#) (PSST) fournit un financement à des employeurs partout au Canada pour qu'ils embauchent et encadrent des jeunes (âgés de 15 à 30 ans) dans le secteur des ressources naturelles, notamment dans les domaines de l'énergie, des forêts, de l'exploitation minière, des sciences de la terre et des technologies propres. Le PSST – Emplois verts de RNCan fait partie du programme plus large de la Stratégie emploi et compétences jeunesse du gouvernement du Canada. (*ISDE*)
- [Fonds des solutions climatiques axées sur la nature](#) : Ce programme décennal de 1,4 milliard de dollars soutient des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre en conservant, restaurant et améliorant les forêts, les zones humides, les tourbières et les prairies afin de stocker et de capturer le carbone. (*ECCC*)
- [Programme d'adaptation aux changements climatiques \(PACC\)](#) : Le PACC (42 millions de dollars, 2022-2027) aide les régions et les secteurs du Canada à s'adapter au changement climatique. Le programme vise à 1) aider les décideurs à déterminer et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation, 2) améliorer les connaissances et les compétences en matière d'adaptation de la main-d'œuvre canadienne, et 3) améliorer l'accès aux outils et ressources d'adaptation aux changements climatiques. (*RNCan*)

- [Programme 2 milliards d'arbres](#) : Cette initiative décennale de 3,2 milliards de dollars vise à soutenir des partenariats pour planter deux milliards d'arbres afin de capturer et de stocker le carbone de l'atmosphère, d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau et d'aider à restaurer la nature et la biodiversité. *(RNCan)*
- [Fonds pour le développement des collectivités du Canada \(FDCC\)](#) : Ce fonds est une source réglementée de financement qui est versé directement, deux fois par année, aux provinces et aux territoires qui, à leur tour, versent les fonds à leurs municipalités pour soutenir les priorités en matière d'infrastructure locale. Les municipalités peuvent regrouper ces fonds, les mettre en banque ou s'en servir comme garantie d'emprunt. Le FDCC distribue chaque année 2,4 milliards de dollars à 3 600 collectivités d'un bout à l'autre du pays. Ces dernières années, le financement a permis de soutenir environ 4 000 projets par an. Les collectivités choisissent la meilleure façon d'utiliser les fonds; elles ont la possibilité d'effectuer des investissements stratégiques dans 19 catégories de projets différentes. *(INFC)*
- Le [Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes](#) fournit plus de 3 milliards de dollars pour soutenir des projets d'infrastructures structurelles et naturelles qui augmentent la résilience des collectivités et réduisent les conséquences des catastrophes naturelles. *(INFC)*
- Le [Fonds pour les infrastructures naturelles](#) (FIN) accorde 200 millions de dollars à des projets qui utilisent des approches naturelles ou hybrides pour protéger l'environnement naturel, soutenir des collectivités saines et résilientes, et contribuer à la croissance économique et à l'emploi. *(INFC)*
- Le [programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs](#), doté d'un budget de 1,5 milliard de dollars, soutient les rénovations, les réparations ou les mises à niveau écologiques et accessibles des bâtiments communautaires publics existants, ainsi que la construction de bâtiments communautaires accessibles au public qui servent les collectivités mal desservies et ayant des besoins élevés, partout au Canada. *(INFC)*
- [Programme d'infrastructure Investir dans le Canada \(PIIC\)](#) : INFC fournit 33 milliards de dollars dans le cadre d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires pour soutenir les transports en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, ainsi que les infrastructures rurales et nordiques. Tous les fonds provinciaux ont été alloués en date du 31 mars 2023, et les territoires ont jusqu'au 31 mars 2025 pour soumettre leurs projets admissibles. *(INFC)*
- [Programme canadien d'adoption du numérique](#) (PCAN) : Programme de subvention de 1,4 milliard de dollars destiné à financer de petites et moyennes entreprises afin qu'elles améliorent leur stratégie numérique au moyen de financements, d'outils et de ressources pour adopter des plateformes de commerce électronique et mettre en œuvre des plans de transformation numérique. *(ISDE)*

STRATÉGIE FINANCIÈRE

- [La Banque de l'infrastructure du Canada](#) (BIC) : Annoncée lors de la mise à jour économique de l'automne 2016, la BIC investit dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus qui profitent aux Canadiens et attirent des capitaux privés. Les secteurs prioritaires de la BIC qui correspondent à ce domaine sont les suivants :
 - [Secteur prioritaire des infrastructures vertes](#) : L'engagement de 10 milliards de dollars de la BIC dans le secteur prioritaire des infrastructures vertes vise à soutenir la réalisation de projets d'infrastructure de croissance propre. La BIC collabore avec divers promoteurs de projets pour concevoir des projets d'infrastructures vertes qui accéléreront la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone, notamment des infrastructures de

ravitaillement en électricité et en hydrogène, des rénovations énergétiques de bâtiments, de petits réacteurs modulaires, la production de carburants propres, la production, le transport et la distribution d'hydrogène, ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. (BIC)

STRATÉGIES, INITIATIVES ET SERVICES

- [Réseau de services aux entreprises des Prairies \(RSEP\)*](#) : Le RSEP est un réseau d'organismes indépendants qui aide les Canadiens de l'Ouest à démarrer, à développer et à élargir leurs entreprises. (PrairiesCan)
 - [Sociétés d'aide au développement des collectivités \(SADC\)*](#) : Les SADC adoptent une approche locale en matière de développement communautaire et économique et se concentrent principalement sur la création d'emplois à l'extérieur des grands centres urbains. L'Ouest canadien compte 90 SADC. Chaque SADC offre tout un éventail de services qui vont de la planification économique stratégique aux services techniques et consultatifs aux entreprises, en passant par les prêts aux petites et moyennes entreprises, sans oublier les programmes d'aide au travail indépendant et les services à l'intention des jeunes et des entrepreneurs ayant une incapacité.
 - Les centres de [services aux petites entreprises \(SPE\)](#) offrent aux petites entreprises des conseils personnalisés pour aider les entrepreneurs à démarrer et à gérer une entreprise. Les centres de SPE fournissent des renseignements d'affaires de base et des recommandations; des renseignements complets sur les programmes, les financements, les services, les licences et les réglementations des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; une formation et un enseignement de base pour les clients, y compris des renseignements et des études de marché. Un soutien spécialisé est offert aux entrepreneurs immigrés et autochtones.
- [Législation sur les emplois durables, Plan pour des emplois durables, Secrétariat des emplois durables](#) : Ces mesures établiront la vision et permettront une action fédérale coordonnée pour encourager la croissance de l'économie carboneutre, soutenir les travailleurs et les collectivités dans le passage à l'économie carboneutre et soutenir la création d'emplois durables. Le projet de loi C-50, ou la *Loi canadienne sur les emplois durables*, est passé en deuxième lecture à la Chambre des communes et a été renvoyé en commission pour un examen plus approfondi cet automne. (RNCan)
- [Centre de formation pour les emplois durables](#) : Annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, le Centre réunira des travailleurs, des syndicats, des employeurs et des établissements de formation afin d'examiner les compétences actuelles de la main-d'œuvre, de prévoir les besoins futurs en matière de compétences et d'élaborer des programmes d'études, des microcrédits et des formations sur place pour aider 15 000 travailleurs à perfectionner leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles pour occuper des emplois dans une économie à faibles émissions de carbone. Il se concentrera sur les domaines à forte demande, en commençant par l'industrie des batteries durables et les bâtiments et améliorations à faibles émissions de carbone. (RNCan)
- [Initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie](#) : En favorisant les partenariats entre les employeurs et les prestataires de formation, l'Initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie vise à créer et à offrir des programmes de perfectionnement à cycle court axés sur la demande pour répondre aux besoins en compétences des employeurs des secteurs à forte croissance en leur donnant accès à une main-d'œuvre compétitive. (ISDE)
- [Centre des compétences futures \(CCF\)](#) : Le CCF a été créé pour répondre à l'évolution de la nature du travail. Il s'agit d'une initiative pancanadienne fondée sur les

partenariats qui soutient la recherche et la réflexion axée sur les solutions pour que les employés et les employeurs puissent réussir dans un marché du travail en pleine évolution. L'agriculture et la durabilité font partie des priorités thématiques du CCF (ESDC)

- [Programme du Sceau rouge](#) : Officiellement appelé Programme des normes interprovinciales Sceau rouge, il établit des normes communes pour évaluer les compétences des gens de métier au Canada. Il s'agit d'une collaboration avec les intervenants de l'industrie des métiers spécialisés pour ajouter des objectifs d'apprentissage « verts » aux normes professionnelles nationales pour les métiers du Sceau rouge afin d'améliorer les connaissances sur le climat dans les métiers. (ESDC)
- La [Stratégie de développement économique rural](#) définit un cadre pour soutenir les Canadiens des régions rurales, développer les collectivités rurales et mieux travailler ensemble. Les priorités du Canada rural continueront d'évoluer, reflétant leur diversité et les réalités changeantes. Cette stratégie n'est pas assortie d'un budget, mais le Centre de développement économique rural veillera à ce que l'accent continue d'être mis sur les questions rurales et soutiendra la ministre du Développement économique rural au moyen d'une collaboration intergouvernementale, d'une orientation et d'une collecte ou d'un échange de renseignements. (ISDE)

5. Réconciliation économique et croissance inclusive

PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Services aux Autochtones Canada (SAC) propose un ensemble de programmes économiques destinés aux communautés et aux entreprises autochtones qui s'inscrivent dans les objectifs de durabilité du Cadre. Les mesures de soutien vont de ressources pour des projets précis à des ressources de base qui aident les peuples autochtones à renforcer leurs capacités et à participer à des possibilités économiques, dont certaines concordent avec les objectifs de durabilité.

- [Programme des services relatifs aux terres et au développement économique](#) (PSTDE) : Ce programme offre un financement pour soutenir les communautés des Premières Nations et des Inuits en matière de développement économique et de gestion des terres et de l'environnement. Il soutient la prestation de services économiques tels que la planification du développement économique communautaire, les initiatives de perfectionnement des capacités et la préparation de propositions. Le programme est le résultat d'une consolidation de cinq programmes de soutien à la gestion économique et foncière des communautés en 2014. Le budget de 2022 prévoyait 150 millions de dollars pour soutenir des projets communautaires sur cinq ans (répartis entre le PSTDE et le PPCPE). (SAC)
- [Programme pour la préparation des collectivités aux possibilités économiques](#) (PPCPE) : Le PPCPE fournit un financement par projet aux communautés des Premières Nations et des Inuits afin de les aider dans leur recherche de possibilités économiques. Les activités soutenues comprennent le financement d'occasions qui peuvent générer des retombées économiques pour la communauté, le soutien à la mise en valeur des actifs économiques des communautés, le soutien à une entreprise appartenant à la communauté qui ne dispose pas de capitaux propres suffisants, et la prestation de services de planification d'entreprise et de conseil. Le budget de 2022 prévoyait 150 millions de dollars pour soutenir les projets communautaires sur cinq ans (répartis entre le PSTDE et le PPCPE) ainsi que 35 millions de dollars dans le cadre du PSTDE pour renforcer le financement de la capacité de développement économique et foncier sur cinq ans. (SAC)
- [Programme d'entrepreneuriat autochtone](#) (PEA) : Le PEA réduit les obstacles auxquels font face les entrepreneurs des Premières Nations, des Inuits et des Métis lorsqu'ils cherchent à accéder à des capitaux abordables. Le PEA fournit des capitaux et des services de soutien aux entrepreneurs qui demandent un financement. Le programme est géré par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF), et le financement est distribué par l'intermédiaire d'un réseau d'institutions financières autochtones. Le budget de 2021 prévoyait 42 millions de dollars sur trois ans pour étendre le PEA. (SAC)
- [Initiative sur les partenariats stratégiques](#) (IPS) : L'IPS a été créée en 2010 et dispose d'un budget annuel d'environ 16 millions de dollars. L'IPS aide les communautés autochtones à participer à des possibilités économiques importantes, complexes et pluriannuelles qui couvrent un large éventail de secteurs et ont des retombées économiques régionales qui peuvent profiter à plusieurs communautés. Des conditions souples offrent aux partenaires fédéraux un mécanisme permettant de coordonner les efforts, de mettre en commun les ressources et de réduire la charge administrative et les obligations de déclaration des bénéficiaires. Cette approche comble les lacunes des autres programmes de financement qui peuvent représenter un obstacle à la participation des Autochtones dans les possibilités économiques. L'IPS est administrée par SAC, mais est partagée par un réseau de 22 partenaires fédéraux. (SAC)

Autres programmes fédéraux :

- [Partenariats pour les ressources naturelles autochtones](#) : Le budget de 2022 a annoncé 25 millions de dollars sur cinq ans au titre du volet des minéraux critiques du programme consacré au renforcement des capacités des communautés autochtones afin de soutenir leur participation à la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques. Le programme est actuellement fermé et sera rouvert à la réception de demandes ultérieurement. (RNCan)
- [Programme de leadership climatique autochtone](#) : Comme il a été annoncé dans le Plan de réduction des émissions pour 2030, le budget de 2022 a engagé 29,6 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2022-2023, pour faire progresser un programme de leadership climatique autochtone qui permettra aux Autochtones de déterminer eux-mêmes les mesures qui donneront suite à leurs priorités quant au climat. Ces fonds appuieront également la mise en œuvre progressive de stratégies climatiques fondées sur les distinctions. (ECCC)
- [Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone](#) : Ce fonds soutient des projets qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada et à générer une croissance propre. Dans le cadre de ce fonds, jusqu'à 180 millions de dollars sont disponibles au titre du Fonds de leadership autochtone, qui soutient des projets d'énergie propre et d'efficacité énergétique menés par des communautés et des organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis. (ECCC)
- [Programme de Fonds d'aide financière aux participants pour les examens des processus environnementaux et réglementaires](#) : Fonds visant à permettre aux peuples autochtones de participer à des réunions, de recueillir des renseignements sur les propositions et d'éclairer les décideurs. (Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada – RCAANC)
- [Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones](#) : Le Programme de formation est conçu pour aider les Autochtones à améliorer leurs compétences et à trouver un emploi. Le Programme de formation fournit des fonds aux organismes de prestation de services autochtones qui conçoivent et offrent des services de formation professionnelle aux Premières Nations, aux Inuits, aux Métis et aux Autochtones vivant en milieu urbain ou non affiliés dans leurs collectivités. Les signataires d'accords fixent leurs propres priorités en matière de programmes et de services et peuvent inclure la formation professionnelle dans des secteurs qui contribuent au Plan climat du Canada. (EDSC)
- [Fonds pour les compétences et les partenariats](#) (FCP) : En complément au Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (ci-dessus), le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP) est un fonds axé sur les projets qui soutient les partenariats entre les organisations autochtones et les employeurs de l'industrie afin d'offrir aux Autochtones de la formation axée sur les compétences liée à des possibilités économiques à l'échelle locale, régionale et nationale. L'économie verte constituait un domaine prioritaire de l'appel de propositions en 2022. (EDSC)
- [Programme pour l'entrepreneuriat des communautés 2ELGBTQI+](#) : Pour aider à éliminer les obstacles systémiques auxquels les entrepreneurs 2SLGBTQI+ se heurtent au moment de lancer et de développer leurs entreprises et pour bâtir une économie plus inclusive, le gouvernement du Canada investit 25 millions de dollars dans le tout premier programme pour l'entrepreneuriat des communautés 2ELGBTQI+ du Canada. (ISDE)

- [Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires \(PECN\)](#) : Le PECN est un investissement pouvant atteindre 265 millions de dollars, dont 130 millions de dollars sur quatre ans (à partir de 2020-2021) provenant de la Banque de développement du Canada. Ce financement permettra de mettre en œuvre une approche nationale visant à fournir aux entrepreneurs noirs un meilleur accès aux soutiens de l'écosystème à l'échelle nationale et régionale et au capital d'emprunt, ainsi qu'à améliorer et à enrichir les données sur l'entrepreneuriat des communautés noires. (ISDE)

STRATÉGIE FINANCIÈRE

- [La Banque de l'infrastructure du Canada](#) (BIC) : Annoncée lors de la mise à jour économique de l'automne 2016, la BIC investit dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus qui profitent aux Canadiens et attirent des capitaux privés. Les secteurs prioritaires de la BIC qui correspondent à ce domaine sont les suivants :
 - Investissement d'au moins 1 milliard de dollars dans des projets d'infrastructure autochtone générateurs de revenus dans ses cinq secteurs prioritaires. Dans le cadre de son [initiative Infrastructures pour les communautés autochtones](#), la BIC accorde des prêts à long terme et à faible coût à de nouveaux projets d'infrastructure au bénéfice des communautés autochtones et en partenariat avec celles-ci. La BIC accorde également des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acquérir des participations dans des projets d'infrastructure dans lesquels la Banque investit également. (BIC)
- [Fonds de croissance autochtone](#) (FCA) : Ce fonds dirigé par des Autochtones a été créé en 2021 et est actuellement soutenu par des investissements fédéraux de 150 millions de dollars, ainsi que par un investissement privé de 3 millions de dollars de Block inc. Le fonds est géré par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) et vise à accroître l'accès des entrepreneurs autochtones aux capitaux par l'intermédiaire des institutions financières autochtones. Le fonds est un exemple de collaboration entre les entreprises, le gouvernement et les partenaires autochtones pour renforcer les économies autochtones et offrir aux investisseurs institutionnels et sociaux un véhicule d'investissement qui contribuera directement à la réconciliation économique.

STRATÉGIES, INITIATIVES ET SERVICES

- [Réseau de services aux entreprises des Prairies](#) (RSEP)* : Le RSEP est un groupe d'organismes indépendants qui aide les Canadiens des Prairies à démarrer, à développer et à élargir leurs entreprises, notamment grâce à des aides spécialisées pour une diversité d'entrepreneurs. (PrairiesCan)
 - [Initiative pour les femmes entrepreneurs](#) (IFE) : Les organisations de l'IFE de chacune des provinces des Prairies aident les femmes entrepreneurs à démarrer, à développer et à élargir leurs entreprises. Ces organismes à but non lucratif offrent une gamme de produits uniques aux femmes entrepreneurs, dont des prêts aux entreprises, des services consultatifs aux entreprises, de la formation, des occasions de réseautage ainsi que de l'aiguillage vers des services complémentaires.
 - Le [Programme d'aide aux entrepreneurs ayant une incapacité](#) (PAEI) offre des renseignements commerciaux, de la formation et du perfectionnement, du mentorat et des services consultatifs individuels aux entrepreneurs ayant une incapacité. Dans les collectivités rurales, le programme est administré par les [Sociétés d'aide au développement des collectivités](#).
 - Les [Organisations francophones à vocation économique](#) (OFVE) des Prairies offrent des services de pointe aux entrepreneurs francophones, notamment la formation, le soutien aux entreprises et au développement économique des

communautés, l'accès aux capitaux, les services d'information, les conseils en matière de marketing, le réseautage et le mentorat.

- Les [Services de développement des entreprises autochtones](#) (SDEA) offrent un soutien à l'entrepreneuriat au stade initial aux organisations commerciales et aux entrepreneurs autochtones nouveaux et existants de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.
- [Portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat](#) : Initiative qui fournit jusqu'à 8,62 millions de dollars sur trois ans pour établir un portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat, portail qui servira de source unique de connaissances, de données et de meilleures pratiques pour les femmes entrepreneurs. (ISDE)
- L'[Initiative sur l'énergie propre pour les Autochtones de l'Alberta](#) (IEPAA)* aide les communautés des Premières Nations et des Métis à maximiser leurs investissements dans l'énergie propre en fournissant une aide financière, en déterminant les priorités de la communauté, en explorant les possibilités et les partenariats, et en renforçant la capacité de diriger des projets d'énergie propre. En 2022-2023, PrairiesCan a investi 5,1 millions de dollars, et l'IPS a fourni 689 000 dollars pour soutenir des projets dirigés par des Autochtones liés à la production d'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique. (PrairiesCan)

*** Remarque :** La plupart des programmes du gouvernement du Canada ont une portée nationale, mais nous avons relevé des programmes ou des initiatives qui ciblent les Prairies.